



## Procès Verbal du Conseil Communautaire du 30 octobre 2014

Le 30 octobre 2014, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de La Tour Blanche sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le 24 octobre 2014.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre d'absents : 1

Procurations : 7

Secrétaire de séance : **Tierry DECIMA**

**Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération 2014/210 adoptée à la majorité**

### ACTION SOCIALE

**DELIBERATION N°2014/207: Projet de territoire 2015/2018 du centre social et culturel pour le renouvellement de l'agrément de la CAF 24: accord de principe et co-financement de la CCPR**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer une demande d'agrément auprès de la CAF 24 pour la période 2015-2018 pour la mise en place d'un Centre Social et Culturel Intercommunal.

### ADMINISTRATION GENERALE

**DELIBERATION 2014/208: Chèques vacances et CESU**

Afin de répondre à la demande de parents utilisateurs du service enfance jeunesse le Conseil Communautaire approuve le CESU et les Chèques Vacances comme mode de paiement pour les accueils et centres de loisirs sans hébergement

**DELIBERATION 2014/209: Adhésion des agents de la CCPR au CDAS pour l'année 2015**

Le Conseil Communautaire approuve la nécessité de faire adhérer la collectivité à un comité d'œuvres sociales unique à compter de janvier 2015 et choisit le Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale.

**DELIBERATION 2014/210: Attribution de l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au trésorier**

Le Conseil Communautaire accepte que l'indemnité de conseil au taux de 100% soit attribuée à Mr Christophe GRANGER receveur de la CCPR ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**DELIBERATION 2014/211: Autorisation de délivrer des bons d'achat lors du départ à la retraite**

Le Conseil Communautaire valide le principe de bons d'achats offerts aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite ou bénéficiant d'une médaille du travail, dans la limite de 180,00 €.

**DELIBERATION 2014/212: SIVOS des Garennes : remboursement de frais de personnel**

Le Conseil Communautaire décide de prendre en charge le paiement d'un titre de 3025.70€ correspondant aux dépenses engagées par le Syndicat Mixte du Scolaire Mareuillais qui est une dépense liée à la compétence scolaire de la CCPR.

**DELIBERATION N°2014/213: Autorisation de déposer le mobilier des fouilles archéologiques de Villeteureix au musée des Eyzies - signature d'une convention**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de dépôt entérinant la dévolution des vestiges archéologiques de Villeteureix au Musée national de Préhistoire des Eyzies de Tayac, pour une période d'une durée de dix années.

#### **DELIBERATION N°2014/214: Désignation des délégués de la CCPR au SMRB Dronne**

Le Conseil Communautaire procède à l'élection des délégués proposés par chaque commune pour siéger au Syndicat Mixte des Rivières du Bassin de la Dronne.

#### **DELIBERATION N°2014/215: Marché public des assurances : autorisation d'engager la procédure de consultation**

Le conseil communautaire autorise le Président à engager la procédure de consultation est à signer les marchés après avis de la Commission d'ouverture des plis.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **DELIBERATION N°2014/216: Création des contrats saisonniers pour le service enfance jeunesse**

Le Conseil Communautaire accepte le recrutement direct de huit agents non titulaires saisonniers pour couvrir les besoins du service enfance-jeunesse.

#### **DELIBERATION 2014/217: Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire valide l'avancement de grade à l'ancienneté de 4 agents du service enfance-jeunesse, la création d'un poste en emploi d'avenir suite à une fin de contrat en CAE, la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, la création des postes relatifs aux intégrations des agents des écoles, la proposition de suppression de postes au CTP du centre de gestion suite à des départs à la retraite et avancements de grades.

#### **DELIBERATION 2014/218 : Paiement des heures complémentaires et /ou supplémentaires aux contrats temporaires du CDG**

Le Conseil Communautaire décide que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine, les heures au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires. Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois. Les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

### **FINANCES**

#### **DELIBERATION 2014/219 : Remboursement des frais d'interventions des agents de la CCPR - signature d'une convention**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer avec le Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice –Président du CIAS une convention de prestation de service. Il est notamment mentionné dans cette convention que les matériaux nécessaires sont pris en charge sur le budget du CIAS et que les interventions de nos agents sont remboursées sur la base d'un taux horaire forfaitaire de 20€.

#### **DELIBERATION 2014/220 : Transfert d'actifs du centre social**

Le Conseil Communautaire accepte qu'un ordinateur du Centre social soit cédé à la CCPR et qu'il soit dans le patrimoine intercommunal.

#### **DELIBERATION 2014/221: Redéfinition des budgets annexes, option d'assujettissement à la tva et suppression de budgets**

Le conseil Communautaire décide de supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les budgets du transport scolaire de l'assainissement CCHD et de l'assainissement CCR.

Il décide de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un budget « assainissement collectif » pour l'activité d'assainissement collectif de l'ancienne communauté de communes des hauts de Dronne.

Le conseil communautaire délibère sur l'option d'assujettissement à la TVA de tous les budgets. Seuls les budgets de l'Office de Tourisme intercommunal et de l'assainissement collectif ne sont pas assujettis.

#### **DELIBERATION 2014/222: Décision modificative n°2**

Le Conseil Communautaire décide de procéder à certains virements de crédits pour répondre aux ajustements nécessaires suivants sur le budget principal. En section de fonctionnement les virements de crédits s'élèvent à 15 775 € et en investissement à 46 185 €

**DELIBERATION 2014/223: Autorisation donnée au comptable public d'engager de manières permanente et générale les poursuites**

Le Conseil Communautaire délivre une autorisation permanente de poursuite au comptable de la collectivité et précise que ladite autorisation doit être renouvelée à chaque mandat de l'assemblée délibérante, ainsi qu'à chaque changement de comptable.

**EDUCATION JEUNESSE**

**DELIBERATION 2014/224 : Adoption des tarifs RSA pour les activités périscolaires secteur de Verteillac et de Val de Dronne**

Le Conseil Communautaire décide d'harmoniser les tarifs RSA pour toute la CCPR.

<b>Centre de loisirs</b>	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Repas	
Tarif RSA	<b>1€</b>	<b>0.50€</b>	<b>1€</b>	
<b>Accueil périscolaires</b>	Tarifs mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel
Tarif RSA	<b>7€</b>	<b>12€</b>	<b>16.50€</b>	<b>1€</b>

**DELIBERATION 2014/225 : Autorisation donnée au président de signer avec la CAF 24 le contrat enfance et jeunesse pour la période 2014-2017**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer avec la Caisse d'allocations Familiales de la Dordogne le contrat enfance et jeunesse de la CCPR 2014 – 2017. Cette contractualisation permet à la collectivité de bénéficier d'aides financières par le biais du versement d'une prestation de Service enfance et jeunesse.

**SPORT**

**DELIBERATION 2014/226 : Attribution de subvention**

Une subvention de 1235€ est accordée à l'association sportive Ribérac EPEE.

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROJET D'URBANISME**

**DELIBERATION 2014/227 : Révision des cartes communales de Vendoire et Cherval : autorisation donnée au Président de saisir la CDCEA**

La Communauté de Communes du Pays Ribérais qui a compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sollicite par conséquent l'avis de la CDCEA concernant les révisions des cartes communales de Cherval et Vendoire avant mise à l'enquête publique.

**SPANC**

**DELIBERATION 2014/228: Opération de vidanges groupées sur la CCPR : autorisation donnée au Président d'engager une consultation des entreprises selon la procédure de marche adaptée sous la forme d'un marché à bon de commande**

Le Conseil Communautaire autorise le président dans le cadre de l'opération de vidanges groupées des assainissements non collectifs à lancer la procédure adaptée de consultation des entreprises sous la forme d'un marché à bon de commande selon les dispositions du nouveau code des marchés publics et à signer le marché après proposition de la commission d'ouverture des plis.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h30



